

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

**Le Conseil Municipal se réunira à la mairie – salle du conseil.
le jeudi 1^{er} décembre 2022 à 17h00.**

Affiché, le 25/11/2022

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour (séance ordinaire) :

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

II. DELIBERATIONS

1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17/11/2022

2. FINANCES LOCALES
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°4

III. DATES PROCHAINS CONSEILS ET COMMISSIONS

IV. QUESTIONS DIVERSES